



CPE du 28 septembre 2018

(UCA Groupe 3 : Bibliothèques)

Compte-rendu par les élus Snasub-FSU

Depuis 2016, les critères mis en avant par les élus Snasub-FSU pour l'étude des dossiers de promotion dans le corps supérieur (par Liste d'aptitude) et pour les tableaux d'avancement sont pris en compte par l'administration universitaire.

Nous sommes restés cohérents et fermes sur ces critères que nous défendons depuis toujours pour garantir l'égalité de traitement. Les classements de la CPE du 28 septembre 2018 respectent tout à fait l'approche de notre syndicat à l'égard de la gestion des carrières :

- Nous **gardons en mémoire** les engagements des CPE antérieures : les agents non promu-e-s l'an passé gardent leur rang de classement (seuls des dossiers nouveaux justifiant de situations équivalentes ou supérieures peuvent être intégrés aux classements) ;
- Nous rappelons aux agents qui ont bénéficié d'un avancement de grade ou une promotion qu'ils doivent **attendre 2 années** avant de prétendre à une promotion sur liste d'accès au corps supérieur ou à un avancement de grade (le compte rendu de la CAPN des Bibas du 8 juin 2017 fait désormais mention de 3 années).
- Le critère de **l'ancienneté de grade** pour un tableau d'avancement est un outil d'aide à la décision, les dossiers présentés ayant tous reçu un avis hiérarchique favorable et étant tous de valeur : dans une situation d'embouteillage, la question de l'ancienneté permet aux agents de se projeter dans le temps et de faire des choix de carrière en cohérence avec leurs aspirations sans promesses inconsidérées et sans rupture de l'égalité ;
- A ancienneté équivalente, prise en compte d'autres critères objectifs comme **l'admission récente à un concours, l'âge ou la proximité de la retraite, la variété de l'expérience, ancienneté de la candidature** (dépôt de dossier) ;
- L'appréciation de la valeur professionnelle est une prérogative hiérarchique : nous **veillons uniquement à ce que personne ne soit oublié-e ou sous-estimé-e** dans l'analyse des fonctions telles qu'elles sont analysées dans le rapport d'aptitude ;
- De nombreux autres dossiers sont analysés et nous attirons l'attention de la CPE sur les situations d'attentes, les situations atypiques et sur la qualité des rapports hiérarchiques (rapports d'aptitude).

Le protocole « PPCR » prévoit un déroulement de carrière complète sur au moins deux grades, aussi, les collègues qui n'ont jamais eu de promotion ou d'avancement sont prioritaires pour le tableau d'avancement, d'autant plus s'ils sont bloqués au dernier échelon de leur grade. (BO spécial du 23 novembre 2017)

Tableaux d'avancement :

Accès au grade de BibAss classe supérieure :

1 seul dossier a été déposé et était éligible à l'avancement, il a donc été classé.

Accès au grade de BibAss classe exceptionnelle :

8 dossiers étaient éligibles, 3 ont été déposés. Les 3 candidats ont été classés. Pour déterminer l'ordre de classement, comme ils avaient une ancienneté équivalente, les critères pour les départager ont été l'âge et l'ancienneté de leur candidature au tableau d'avancement.

Accès au corps de conservateur en chef :

4 dossiers étaient éligibles, 3 ont été déposés. Le dossier ayant le plus d'ancienneté dans le grade a été classé en 1. L'administration a proposé, pour la première fois, de mettre un deuxième nom au classement. Le SNASUB-FSU demande depuis plusieurs années qu'il n'y ait pas qu'un seul dossier proposé. Il est donc favorable à ce qu'un deuxième nom soit proposé.

Cependant, nous regrettons que le classement proposé par l'administration n'ait pas été établi en fonction de l'ancienneté dans le grade pour l'un des deux dossiers, mais en fonction de la qualité de rédaction du dossier.

Nous invitons les agents classés à écrire aux commissaires paritaires nationaux Snasub-FSU pour leur apporter toute précision utile pour la défense de leur dossier.

Au registre des questions diverses :

- 1. Postes vacants :** les représentant-e-s du Snasub ont demandé si les 5 postes de magasiniers vacants, le départ à la retraite d'une collègue catégorie B, et le poste de catégorie A de BibliAuvergne seraient remplacés par des titulaires en 2019.

L'administration a répondu que 2 postes de magasiniers seront proposés au recrutement direct et que 2 postes de magasinier seront mis à la mutation externe (étudiés en CAPN). Le dernier poste de magasinier pourrait être rehaussé en B. Le poste de catégorie B sera conservé pour éventuellement promotion de magasinier. Le poste de catégorie A est gelé pour permettre une promotion de B en A à la BCU.

Le SNASUB rappelle qu'il est contre le fait de geler des postes pour d'éventuelles promotions. Il n'y a pas lieu de réserver des postes pour tel ou untel. En outre, que se passe t-il si promotion il n'y a pas ? Quand un agent est promu, il faudrait en premier lieu envisager une transformation de son poste, comme cela a été le cas à plusieurs reprises ces dernières années.

Nous défendons le principe d'une ouverture de tous les postes vacants au mouvement (mutations) afin de permettre aux agents ayant passé des concours de pouvoir muter ici.

- 2. État des lieux 2018 des postes BCU :** Face au manque de visibilité de l'évolution des postes à la BU, les élus SNASUB-FSU ont demandé à la direction un état des lieux des personnels au 1er janvier 2018 par catégories (A, B, C), filières (ITRF, AENES, BIB) et type de contrat (titulaires, contractuels, CDI) afin de pouvoir suivre l'évolution des postes de la BCU depuis plusieurs années.

L'administration propose de nous envoyer la carte cible du personnel réalisée par les ressources humaines.

Nous enverrons un compte rendu de cette CPE à nos élus en CAPN. N'hésitez pas à contacter les représentants du personnel avant les CPE pour faire connaître vos attentes et votre situation. Pour connaître nos actions à l'UCA, consulter **notre nouveau site web académique** : <http://www.snasub-clermont.fr>

Pour toute question, demande d'intervention, pour adhérer, contactez vos élus.

Catégorie C
Nathalie Robert-Panthou
Guillaume Morges

Catégorie B
Manuela Assunção de Carvalho
Loïc Chabot

Catégorie A
Oriane Vye
Frédéric Lazuech